
COMITE DE RIVIERE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

REUNION DU 26 MAI 2004

COMPTE RENDU

| PERSONNE PRESENTE | ORGANISME REPRESENTE |
|--------------------------|---|
| • R. EYNAUD | Mairie de Gap |
| • G. PAGLIANO | SIVOM SISTERONNAIS |
| • R. FOURNEL | Communauté des communes des Deux Buëch |
| • L. BARNIAUDY | Communauté des communes du Serrois |
| • R. BANCELIN | Communauté des communes du Laragnais |
| • G. LOISELEUX | Communauté des communes I. des Baronnies |
| • M. MICHEL | Communauté des communes I. des Baronnies |
| • A. HEILLES | Conseil Régional Rhône-Alpes |
| • R. VERET | SMIGIBA – Président du comité rivière |
| • R. GENTILI | Conseil Régional PACA |
| • P. ARNOUX | CG 26 |
| • X. BERNARD | CG 04 |
| • G. VOLLAIRE | CG 05 |
| • M. CAMBERLEIN | DDE 05 |
| • L. DAGENS | DDE 05 |
| • L. LEFEVRE | DDAF 05 |
| • S. LOCHON | DDAF 05 |
| • E. CANTET | DDAF 05 |
| • L. CHEVALIER | DDAF 26 |
| • M.C. GOTTARDI | DDAF 04 |
| • Y. POGNART | CSP 05 |
| • Mme PICHON | DIREN PACA |
| • B. MEFFRE | ONF Laragne |
| • P. BUATTI | ONF 05 |
| • F.X. MARTIN | RTM 05 |
| • J.P. CHOFFEL | AAPPMA Vallée du Buëch |
| • W. BARBE | EDF GEH |
| • L. PARA | CCI 05 |
| • E. CHAS | Société Alpine de Protection de la Nature |
| • M. TROIN | Société Alpine de Protection de la Nature |
| • D. REYMOND | Chambre d'Agriculture 05 |
| • B. BOURGADE | Chambre d'Agriculture 05 |
| • D. DOUCENDE | FDAAPPMA 05 |
| • G. DUPRE | Syndicat du BTP 05 |

Excusés :

C. NIVOU et M. BOUCHEZ, Conseil Régional PACA ; R. COSTORIER, Conseil Général 05 ;
H. PIGNOLY, SMAVD ; L. JACOB, SIVOM SISTERONNAIS ; C. CHAPUIS, Agence de l'Eau RM&C.

Secrétariat :

Eric BURLET, SMIGIBA.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA DISCUSSION

INTRODUCTION DE LA REUNION :

M. VERET, Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents et président du comité de rivière, introduit la réunion. Après avoir remercié les personnes présentes, M. Véret rappelle qu'il s'agit de la deuxième réunion du comité de rivière, après la réunion de création en octobre 2002. Le comité de rivière ne s'est donc pas réuni durant l'année 2003, en grande partie parce que celle-ci a été consacrée à la création du SMIGIBA. Le syndicat est maintenant opérationnel et le projet de contrat de rivière en est au stade des dernières études complémentaires. Ces dernières vont être conduites dans les semaines à venir sous la maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA. Les élus du syndicat se sont fixés comme objectif de présenter le dossier définitif devant la commission d'agrément pour la fin de l'année 2005.

PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT CONTRAT ET DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES :

Un certain nombre d'études complémentaires sont en cours de réalisation ou d'ores et déjà achevées:

- Schéma d'aménagement du Grand Buëch, CCHB et CC2B, 2001 ;
- Etude du transport solide du Petit Buëch et du Buëch aval, DDE, 2001 / 2002 ;
- Définition de l'aléa inondation sur le Buëch, DDE, 2002/2003 ;
- Schémas d'assainissement des collectivités locales, SIEE – EPTEAU – SERET – H2geo, en cours;
- Etude la qualité des eaux du Buëch, CG 05, en cours.

Les études suivantes vont être réalisées au cours de l'année à venir sous la maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA :

- Plan de gestion hydraulique du Petit Buëch et du Buëch aval ;
- Harmonisation des études complémentaires ;
- Définition d'un plan de gestion des milieux aquatiques ;
- Définition d'un plan d'action conservatoire.

Les deux premières études sont confiées au cabinet SIEE, après appel d'offre. Le plan de gestion des milieux aquatiques est confié à la Maison Régionale de l'Eau qui travaillera en partenariat avec l'Université de Marseille, le Conseil Supérieur de la Pêche et la Fédération de Pêche des Hautes Alpes. Le plan d'action conservatoire est confié au Conservatoire Ecologique des Ecosystèmes de Provence, qui travaillera en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Gap-Charance et des associations naturalistes locales.

Les marchés publics et les plans de financement sont en cours de finalisation, ce qui laisse augurer un démarrage des études début juillet, pour une période de 10 mois. A l'issue de ces études, le dossier définitif de candidature à un contrat de rivière sera constitué et soumis aux collectivités.

Discussion :

Le descriptif de l'avancement du contrat et des études complémentaires en cours et à venir ne suscite pas de commentaires. Eric CANTET, de la DDAF 05, souligne que le programme d'étude présenté n'aborde pas la problématique de la gestion de la ressource en eau du Buëch. Ce thème est pourtant

au centre de la gestion du cours d'eau, comme l'a démontré la sécheresse de l'été 2003. Il est donc important que le contrat de rivière n'occulte pas ce sujet.

M. Véret répond que les élus sont conscients du problème et qu'ils s'en remettent aux représentants du monde agricole et à la DDAF pour les actions à engager sur ce sujet.

Il est convenu qu'une réunion de travail spécifique sur ce sujet se tiendra dans les meilleurs délais.

CRÉATION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION SUR LA GESTION DES ALLUVIONS DU BUËCH

Après plusieurs réunions d'information sur le dossier de la gestion des alluvions du Buëch, les élus du SMIGIBA ont défini une position officielle qui propose notamment la création d'une commission de travail sur le sujet. Cette proposition a été retenue par Monsieur le préfet des Hautes Alpes. Cette commission de travail regroupera les acteurs concernés par le sujet et aura pour objectif de :

- ⇒ définir un plan de gestion des extractions de matériaux sur le Buëch pour les 10 années à venir ;
- ⇒ définir les mesures de suivi et de correction des extractions ;
- ⇒ définir les mesures annexes de gestion du transport solide ;
- ⇒ définir les modalités du suivi du profil en long du Buëch.

Une première réunion de travail sera organisée d'ici l'automne, avec pour objet :

- définition de la méthode de travail de la commission : objectifs de travail, processus de décision, etc. ;
- définition du calendrier de travail ;
- définition d'un état des lieux communs.

La création de cette commission recueille l'assentiment de l'assemblée. M. DUPRE regrette que le syndicat du BTP ne soit pas représenté au sein de cette commission. Il est convenu qu'une demande en ce sens soit adressée à M. le préfet.

INSCRIPTION DU BUËCH AU RÉSEAU NATURA 2000.

M. Laurent LEFEVRE, DDAF et Mme PICHON, DIREN PACA exposent les motifs de la démarche natura 2000 engagée sur le Buëch :

- rivière en tresses à la croisée des influences alpines et méditerranéennes ;
- nombreuses espèces d'intérêt communautaire : apron, barbeau méridional, hotu, toxostome, blageon, écrevisse à pieds blancs,...
- nombreux habitats d'intérêt communautaire.

La démarche est organisée en plusieurs temps. Tout d'abord, la DDAF propose une série de réunions d'information à destination des élus locaux. Viendront ensuite les consultations sur le périmètre du site, puis la création du comité de pilotage qui procédera aux études complémentaires et à la définition du document d'objectif. Le SMIGIBA est pressenti pour être l'opérateur du site. La DDAF insiste sur sa volonté d'associer étroitement les acteurs et les élus locaux à la construction du projet.

Les représentants des syndicats du BTP et des carriers expriment leur désaccord avec la démarche engagée. Ils estiment qu'un nombre suffisant de sites dits « natura » 2000 existent dans les Hautes-Alpes. Ils soutiennent qu'il serait bon d'appliquer un principe de précaution économique consistant à stopper les classements de sites en natura 2000, le temps d'acquérir une expérience de gestion sur les sites actuels.

M. Véret indique que les élus du SMIGIBA seront vigilants à la prise en compte des intérêts des collectivités locales lors de la définition du périmètre du site puis du document d'objectifs.

La séance est levée à 17h.